



L'EUROPE EN RÉGION

Programme FEDER-FSE + Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Le calendrier des Appels à projets



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Préambule : l'obligation de calendrier des AAP

Le règlement (UE) 2021/1060 du 24 juin prévoit à l'article 49 les responsabilités de l'autorité de gestion dont :

« L'autorité de gestion assure la publication sur le site internet (..)d'un calendrier des appels à propositions, qui est mis à jour au moins trois fois par an et qui contient les données indicatives suivantes :

- a) La zone géographique couverte par l'appel à propositions ;*
- b) L'objectif stratégique ou l'objectif spécifique concerné ;*
- c) La catégorie de candidats éligibles ;*
- d) Le montant total du soutien prévu pour l'appel à propositions ;*
- e) La date de début et de fin de l'appel à propositions.*

Calendrier des appels à projets

Zone géographique	Objectif spécifique	Bénéficiaires	Intitulé des AAP	Montant UE	Période de l'AAP	Date limite de dépôt
Appels à projets lancés en 2022						
Nouvelle-Aquitaine	4.1 FSE+	Les structures d'accompagnement à la création d'entreprise de droit privé et public implantées en Nouvelle-Aquitaine et bénéficiant d'une subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre du dispositif « Entreprendre en Nouvelle-Aquitaine ».	Soutien FSE+ à la création d'activité NA.	2 000 000 €.	Du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.	12 décembre 2022.
Appels à projets lancés au 1^{er} semestre 2023						
Nouvelle-Aquitaine	2.4 FEDER	Les maîtres d'ouvrage compétents dans l'aménagement durable des plages : collectivité territoriale (commune, Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération, Département) et leurs groupements, Office National des Forêts.	Actions visant la prévention et l'adaptation aux risques érosifs dans le cadre de l'aménagement durable des plages s'inscrivant dans le schéma régional.	1 500 000 €.	Du 1 ^{er} février 2023 au 30 avril 2023.	30 avril 2023.
Nouvelle-Aquitaine	2.1 FEDER	Organismes publics (Collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics...).	Rénovation énergétique globale, performante et bas carbone des bâtiments tertiaires et publics.	5 000 000 €.	13/02/2023 au 13/07/2023	13 juillet 2023
Nouvelle-Aquitaine	4.1 FSE+	Les coopératives d'activité et d'emploi situés sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine et qui disposent d'un financement de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de son dispositif « Aide au développement des coopératives d'activité et d'emploi », porté par	Soutien FSE+ au développement des coopératives d'activités et d'emploi (CAE).	Pas d'enveloppe.	01/01/23 au 31/12/2023	30 avril 2023.

		la direction de l'Economie Sociale et Solidaire et Innovation Sociale.				
Nouvelle-Aquitaine	4.5 FSE+	Les structures de droit privé et public implantées en Nouvelle-Aquitaine	Pour le déploiement du réseau des Espaces Régionaux d'Information de Proximité sur les métiers, la formation, l'emploi et la création-reprise d'entreprise en Nouvelle-Aquitaine.	Pas d'enveloppe.	Du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.	30 avril 2023.
Nouvelle-Aquitaine	4.5 FSE+	Tous les acteurs intervenant dans le cadre des actions d'orientation.	Découverte des métiers et des parcours de formation.	Pas d'enveloppe.	Année scolaire 2023/2024 et fin maximum au 31/12/24	5 juin 2023.
Nouvelle-Aquitaine	4.1 FSE +	Les structures d'accompagnement à la création / reprise d'activité de droit privé et public implantées en Nouvelle-Aquitaine (le siège social peut être situé hors Nouvelle-Aquitaine) et bénéficiant d'une subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre du dispositif « Entreprendre la Région à vos côtés » (ENA).	Appel à projets création et reprise d'activité en Nouvelle-Aquitaine 2024.	2 000 000 €.	Du 01/01/2024 au 31/12/2024.	15/12/2023.
Appels à projets lancés en 2024						
Nouvelle-Aquitaine	2.4 FEDER	Les maitres d'ouvrage compétents dans l'aménagement durable des plages : collectivité territoriale (commune, Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération, Département) et leurs groupements, Office National des Forêts.	Actions visant la prévention et l'adaptation aux risques érosifs dans le cadre de l'aménagement durable des plages s'inscrivant dans le schéma régional.	1 500 000 €.	Du 15/02/2024 au 30/04/2024.	30/04/2024.

Nouvelle-Aquitaine	4.1 FSE+	Les coopératives d'activités et d'emploi situées sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine soutenues par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du dispositif « Aide au développement des coopératives d'activités et d'emploi ».	Soutien FSE+ au développement des coopératives d'activités et d'Emploi (CAE).	1 000 000 €.	Du 01/01/2024 au 31/12/2024.	17 mai 2024.
Nouvelle-Aquitaine	4.5 FSE +	Sont concernés les structures de droit privé et public implantées en Nouvelle-Aquitaine telles que : o Acteurs du conseil et de l'accompagnement des publics : missions locales, maisons de l'emploi, comités de bassin d'emploi, France Travail, services d'orientation de l'Éducation Nationale... o Collectivités locales et leurs groupements ; o Organismes consulaires ; o Groupements d'intérêt public ; o Associations et entreprises de l'économie sociale et solidaire.	Pour le déploiement du réseau des Espaces Régionaux d'Information de Proximité sur les métiers, la formation, l'emploi et la création-reprise d'entreprise en Nouvelle-Aquitaine.	Pas d'enveloppe.	Du 01/01/2024 au 31/12/2024.	17/05/2024.
Appels à projets à venir						
Nouvelle-Aquitaine	2.1 FEDER	Organismes publics (Collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics...)	Rénovation énergétique globale, performante et bas carbone des bâtiments tertiaires et publics.	5 000 000 €.	Fin 2024/début 2025	En cours de définition.
Nouvelle-Aquitaine	2.5	Ré-Use			2024	
Nouvelle-Aquitaine	2.6	Economie circulaire : ressourcerie			2024	
Nouvelle-Aquitaine	2.4	Ilôts de chaleurs			2024	
Nouvelle-Aquitaine	4.7	Organismes de formation, Collectivités publiques et leurs groupements, organismes consulaires	Professionnalisation des Acteurs pour l'Accompagnement à la Mobilité (PAAM) au profit	/	2024/2026	15/11/2024

		et établissements publics, les associations...	des acteurs de la jeunesse de la Région Nouvelle- Aquitaine			
--	--	--	--	--	--	--